

Le défi du patrimoine historique des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises) : archéologie au pays des manchots par Jean-François Le Mouël

On se rappelle comment dans sa catégorie de l'entendement (Kant, *Critique de la raison pure*), le philosophe soumet la réalité d'un objet à la seule conscience de l'Homme. Dans cette France subantarctique et antarctique, il fallut attendre la fin du XX^e (1993) et la chance d'une découverte archéologique à l'autre bout du monde - et qui fit grand bruit - pour qu'un Administrateur supérieur posât la question « y a-t-il dans les TAAF un patrimoine historique ? ». La question était d'autant plus légitime que les historiens, tout en mentionnant les missions qui s'y étaient déroulées, avaient toutefois observé qu'à une courte exception près, les Taaf n'avaient jamais été habitées. Un territoire sans hommes pouvait-il receler un Patrimoine historique ?.

En outre, les vestiges de ces « passants » – quelquefois exhumés par des fouilles archéologiques les plus acrobatiques – pourraient-ils répondre à une reconnaissance « patrimoniale », jouir des privilèges que la France accorde aux objets qui en relèvent et constituer un « Patrimoine historique » ?

Immédiate se posa donc la question de sa reconnaissance, de sa mise en valeur et de sa protection dans cette France inhabitée...

Notre confrère JF Le Mouël au cours de sa communication abondamment illustrée nous entraînera à cette réflexion pour que désormais soit mieux reconnu, mis en valeur et protégé le Patrimoine historique de notre outre-mer subantarctique et antarctique.
